3 octobre 2008



N° 258

A la Une • A la Une • A la Une • A la Une

25 Tibus et 15 Ter par jour, Trans'com…

Et autant de solutions de déplacements

PLAINTEL AUSSI A SES TRANSPORTS EN COMMUN !

Au quotidien, différentes solutions pour les dessertes locales par bus existent sur le territoire communal. Alternative à la voiture en matière de coût, ou contribution au développement durable, le transport par bus est un vrai service de proximité. Où vont-ils ? Quand peut-on les prendre ? Mode d'emploi.

LIGNE ST-BRIEUC/ ROSTRENEN

Cette ligne est exploitée par TIBUS (transport interurbain des Côtes d'Armor), et dessert : St-Brieuc, Ploufragan, St-Julien, **Plaintel,** St-Brandan, Quintin, La Harmoye, Le Haut Corlay, Corlay, Canihuel, St-Nicolas du Pelem, Plounevez-Quintin, Rostrenen.

Sont à votre disposition :



➜ Les trajets réguliers

C'est au total 25 bus qui desservent Plaintel (15 bus au départ de Saint-Brieuc et 10 au départ de Rostrenen)

➜ Les trajets à la demande

Sur cette même ligne, d'autres trajets sont proposés selon le besoin des usagers. Pour réserver, il faut appeler la veille du voyage, avant 17h et on vous précise un point de rendez-vous pour prendre le car : N° Azur 0 810 22 22 22 du lundi au vendredi de 7h à 20h et le samedi matin de 8h à 12h (prix appel local).

➜ Le Tarif

Un tarif unique, quelque soit votre trajet : 2 € le voyage et 40 € la carte mensuelle.

Pour tout renseignement, contacter Tibus au 0 810 22 22 22 ou sur le site Internet www.tibus.fr

LIGNE ST-BRIEUC/VANNES-LORIENT (VIA LOUDÉAC)



Cette ligne est exploitée par le TER Bretagne, et dessert : St-Brieuc, St-Julien, Plaintel, Quintin, L'Hermitage, Uzel, La Motte, Loudéac, Pontivy, Vannes, Lorient.

➜ Les trajets

C'est au total 15 bus qui desservent Plaintel (12 bus au départ de St-Brieuc et 3 au départ de Pontivy avec des correspondances en provenance de Vannes ou Lorient). Certains bus circulent aussi les dimanches et jours fériés.

➜ Le Tarif

Un tarif différent selon le trajet. De nombreux abonnements proposés selon l'âge et la fréquence d'utilisation.

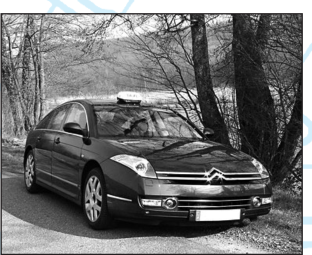
Pour tout renseignement, appeler le 3635 ou sur le site Internet www.ter-sncf.com/bretagne

TRANSPORT À LA DEMANDE TRANS'COM

L'association Leader et les communautés de communes de Centre Armor Puissance 4, du Pays de Quintin et du Pays de Moncontour offrent un service de transport qui permet à toute personne d'être transportée là où elle le désire, **sur le territoire des trois communautés de communes.**

La réservation doit être effectuée au plus tard la veille avant midi, pour les transports du lendemain, au numéro Azur **0 810 22 22 22** (du lundi au vendredi de 7h à 20h et le samedi de 8h à 12h). Le jour convenu, un taxi vient chercher la personne chez elle et la dépose au lieu choisi. Le retour se déroule de la même façon.

Le service est disponible quatre demi-journées par semaine : mardi matin de 8h30 à 12h30, mercredi après-midi de 13h à 19h, jeudi matin de 8h30 à 12h30 et samedi après-midi de 13h à 19h.



➜ Le tarif

Un tarif unique de 2 € par trajet (soit 4 € l'aller/retour), quelle que soit la distance.

Pour tout renseignement, contacter la Communauté de communes Centre Armor Puissance 4 au 02 96 42 17 70.

Le détail des horaires et des différents arrêts, pour chacune de ces lignes, est disponible en mairie.

INFOS • INFOS • INFOS • INFOS

Anne-Marie et Jean-Yves quittent Plaintel

DEUX DÉPARTS EN RETRAITE SUR LA COMMUNE


Anne-Marie MOULIN (3ème à gauche)

Ils ne se connaissaient peut-être pas. Elle était employée communale, ATSEM à l'école maternelle publique Pauline Kergomard. Il était responsable du Point Vert (Coopagri). Deux carrières bien différentes, et pourtant, plusieurs points communs : « portraits »…

- Fidèles à leur entreprise : 31 ans pour Anne-Marie, 34 ans pour Jean-Yves.
- Gentillesse, discrétion, disponibilité.
- Médaillés tous les deux : 20 ans et 30 ans.
- Elle participait à l'animation (pédagogique), il s'impliquait fortement dans l'animation (économique).
- Ils apprécient faire la foire (aux poulains !).
- Ils ont choisi des lieux « saint » pour résidence : Saint-Carreuc et Saint-Brandan !

Très bonne retraite à vous deux.


Jean-Yves BERNARD (à droite)

CENTRE DE LOISIRS DE LA TOUSSAINT



Pendant les vacances scolaires de la Toussaint, les centres de loisirs fonctionneront **du lundi 27 octobre au mardi 4 novembre 2008,** de 9h à 17h15, à la garderie municipale pour les 3/6 ans, et salle du Beau Chemin pour les 7/11 ans.

Un service de garderie sera assuré de 7h30 à 8h45 et de 17h30 à 18h30.

Le programme des activités est distribué dans les écoles.

Les dossiers d'inscriptions sont à retirer à la Communauté de Communes Centre Armor Puissance 4 ou à la mairie de Plaintel, et **à déposer au plus tard pour le 22 octobre,** sous peine de refus d'inscription.

Vous pouvez télécharger et imprimer les dossiers d'inscription sur le site de la CDC Centre Armor Puissance 4 : ***www.cap4.com***

Pour tout renseignement complémentaire, contacter : Laurence Pignorel au 02 96 64 26 33 ou au 06 88 60 61 88

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Automobilistes : gilet et triangle obligatoires

Depuis le 1er octobre, **les automobilistes** dont le véhicule n'est pas équipé d'un gilet rétro-réfléchissant de sécurité et d'un triangle de pré-signalisation est passible d'une contravention (90 euros).

Le port d'un gilet de sécurité est également obligatoire pour tout conducteur et **passager d'un cycle** circulant hors agglomération, de nuit (ou de jour lorsque la visibilité est insuffisante). Tout conducteur ou passager d'un cycle non-revêtu de ce gilet à compter de cette date sera passible d'une contravention de 2ème classe (amende forfaitaire de 35 € ou minorée de 22 €).



KRISS COIFFURE

Sera fermée du 1er au 11 novembre

COUPURE DE COURANT

Le jeudi 9 octobre
entre 9h et 12h
aux Aires du Rillan et 54 le Rillan.

SKI

Vacances et Loisirs du Gouët (VLG)
Assemblée et inscriptions
Vendredi 17 octobre
à 20h30 à la salle des fêtes de St-Brandan

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Tous les français et françaises de plus de 18 ans, jouissant de leurs droits civils et politiques doivent solliciter leur inscription sur les listes électorales, à la mairie de leur domicile, **avant le 31 décembre 2008.**

Les jeunes majeurs qui auront 18 ans avant le 28 février 2009 seront inscrits automatiquement. Un courrier leur sera adressé pour confirmer l'inscription.

Pour **les nouveaux résidants sur la commune,** l'inscription n'est pas automatique.
Vous devez vous inscrire en mairie.

PERMANENCES

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Permanences administratives
Les vendredis 17 et 24 octobre
de 9h30 à 10h30 à la Maison de l'enfance « Le Pré Câlin »

Espaces jeux
Les lundis 13 et 20 octobre
et vendredis 10, 17 et 24 octobre
de 11h à 12h

Ateliers
Motricité les 13 et 20 octobre
de 10h à 10h30
Sur inscription auprès du Relais
Contact : Isabelle Kerdal au 02 96 64 26 32

POINT INFORMATION JEUNESSE

Permanence de Benjamin Leclair
les 8, 15, 18 et 22 octobre de 16h à 18h
Local près du foyer des jeunes (rue des écoles)

MISSION LOCALE

Prochain permanence de Judith Le Barzic
Le jeudi 9 octobre de 14h à 17h
Prendre rendez-vous au 02 96 68 15 68

CPAM

Le mardi de 9h à 12h à la mairie de Quintin
Le jeudi de 9h à 12h à la mairie de Plœuc-sur-Lié

ADMR

Responsables locaux à votre disposition
Anne-Marie Le Fur au 02 96 32 08 06
Françoise Huby au 02 96 32 17 39

SALARIÉS

Prud'homales 2008 : envoi des cartes d'électeurs

Les cartes d'électeurs pour les élections prud'homales du mercredi 3 décembre 2008 ont été envoyées au domicile des électeurs.
Si l'électeur constate qu'il n'est pas inscrit, ou s'il constate des erreurs sur sa carte, il peut effectuer un recours gracieux jusqu'au 20 octobre inclus devant le maire de la commune d'inscription dont il dépend.
L'électeur n'ayant pas reçu sa carte par courrier peut vérifier son inscription sur une liste électorale prud'homale, en consultant le site : ***http://www.prudhommes.gouv.fr*** à la rubrique "vérification de l'inscription pour les électeurs".

VACCIN CONTRE LA GRIPPE

Le vaccin anti-grippe sera disponible dans les pharmacies à partir du 10 octobre. En 2008, les démarches de vaccination des personnes ayant l'an dernier bénéficié de la prise en charge du vaccin sont simplifiées. Les pharmaciens peuvent désormais délivrer directement à ces personnes le vaccin antigrippal sur simple présentation du bon de l'Assurance maladie, les infirmier(e)s pouvant ensuite réaliser la vaccination antigrippale sans prescription médicale préalable. Ce vaccin est gratuit pour les personnes âgées de 65 ans et plus et pour les personnes atteintes de certaines affections de longue durée quel que soit leur âge (diabète, insuffisance cardiaque ou respiratoire grave, épilepsie grave...).

ÉLAGUER, LA SÉCURITÉ SUR TOUTE LA LIGNE !



> Le propriétaire doit élaguer ses arbres :
- En domaine privé : si l'arbre déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique,
- En domaine public : s'il n'a pas, lors de la plantation de l'arbre, respecté les distances réglementaires par rapport à une ligne.

Distance d'étêtage : 3 m sous une ligne haute tension et 2 m sous une basse tension.
Distance d'élagage : 5 m par rapport à une ligne haute tension et 3 m à une ligne basse tension.

> Le saviez-vous ?
Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, ERDF engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages.
Coût moyen des dégâts à la charge des propriétaires d'arbres : 6 000 €.

> Conseils :
Vérifiez auprès de votre assureur que votre responsabilité civile est bien prise en compte dans votre contrat, en cas de dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

BRIN DE CULTURE

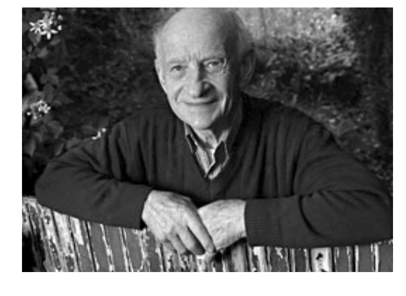
LA MÉDIATHÈQUE DE PLAINTEL ACCUEILLE ANDRÉ POCHON

le vendredi 10 octobre 2008 à 20h30

« PLAIDOYER POUR UNE AGRICULTURE DURABLE »

Dans ses différents livres, ainsi que dans ses nombreuses interventions publiques, André Pochon défend une agriculture respectueuse de l'environnement.
André Pochon propose des solutions alternatives, telles que l'élevage des vaches sur des prairies à base de trèfle blanc ou des porcs sur la paille.
Il démontre la viabilité de cette méthode, tant d'un point de vue économique qu'écologique, tant pour l'agriculteur qui s'y engage que pour le consommateur.
En 1982, dans le but de promouvoir l'agriculture durable, André Pochon fonde avec des associés le CEDAPA. Il milite également pour l'association costarmoricaine Vivarmor nature.

Entrée libre. A l'issue de la rencontre, l'auteur dédicacera ses ouvrages.



VIE ASSOCIATIVE • VIE ASSOCIATIVE • VIE ASSOCIATIVE

PLAINTEL SPORTS FOOTBALL

Vendredi 10 octobre
Le Foot Loisir se déplace à St-Murois
Samedi 11 octobre
Les 13 ans se déplacent à Quintin
Les 15 ans reçoivent Merdrignac
Les 18 ans se déplacent à Trélivan
Dimanche 12 octobre
L'équipe A reçoit St-Brieuc COB
L'équipe B se déplace à Plérin
L'équipe C reçoit St-Brieuc COB
Samedi 18 octobre
Les 13 ans reçoivent Ploumagoar
Les 15 ans se déplacent à Evron Foot Meslin
Les 18 ans reçoivent Lamballe
Vendredi 17 octobre
Le Foot Loisir reçoit Plémet

LOTO

Vendredi 10 octobre
à 20h30
à la salle des fêtes
Lots : 15 bons d'achats
(400 €, 250 €, 200 €, 150 €…),
four, lecteur DVD, friteuse, colis frais,
et de nombreux autres lots.
Organisé par l'Amicale des Employés Communaux

PLAINTEL VÉLO LOISIR

Assemblée Générale
le vendredi 17 octobre
à 18h30
à la salle des fêtes

HISTOIRE ET GÉNÉALOGIE

Samedi 25 octobre
de 10h à 12h
Salle du haut de la Médiathèque.
Ouvert à tous.
Venez nombreux !

PLAINTEL GYM ENFANTS

Les cours de gym pour les enfants ont repris le 1er octobre à la salle des Genêts d'or :
- à 13 h pour les 5 et 6 ans,
- à 14 h pour les 3 et 4 ans,
- à 15 h pour les 7 à 9 ans,
- à 16 h 15 pour les 10 ans et plus.

Inscriptions sur place aux heures de cours.
Contact : Sophie Mahy 02 96 32 58 75

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2008

Etaient présents : *J. Le Vée, E. Cambrésy, E. Demoy, M.C. Perro, A. Touboulic, G. Le Chanu, F. Dieulesaint, G. Jolly, V. Alleno, C. Chandemerle, D. Allaire, G. Bidan, R. Gaillard, P. Gallais, N. Josselin, A. Jouan, P. Morin, N. Oger, N. Ruen.*

Absents excusés : *C. Heydon (donne pouvoir à M.C. Perro), J.R. Bannier (donne pouvoir à P. Morin), B. Le Guilloux (donne pouvoir à C. Chandemerle), F. Levené (donne pouvoir à F. Dieulesaint).*

➜ TRAVAUX

Le Conseil Municipal *(à l'unanimité)*

> Adopte le dossier avant-projet pour la construction d'un silo à boues à la station d'épuration pour un montant de 325 000 € HT et autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général et de l'agence de l'eau.

> Autorise le Maire à louer une classe mobile suite à l'attribution d'un demi-poste à l'école maternelle publique Pauline Kergomard durant 21 mois, pour un montant de 28 505 € HT (location : 18 370 € HT - pose, dépose, frais matériels : 10 135 € HT).

➜ FINANCES

Le Conseil Municipal

> Propose *(à l'unanimité)* un soutien financier de 1 000 € aux sinistrés d'Hautmont et des communes voisines, dans le Nord de la France, dévastées par une tornade le 3 août 2008.

> Décide *(par 22 voix pour et 1 abstention)* d'indemniser deux conseillers municipaux chargés de missions spécifiques (Médiathèque, développement durable).

➜ PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal *(à l'unanimité)*

> Décide de créer :

- un poste d'adjoint technique de 2ème classe non titulaire à temps non complet à compter du 29 septembre 2008, 4 h 50 par jour, pour une durée de 3 mois renouvelable une fois (ATSEM école maternelle suite à l'ouverture d'un demi-poste supplémentaire),
- deux postes d'Adjoint Technique de 1ère classe non titulaire dans le cadre d'un besoin saisonnier, du 1er octobre au 31 octobre 2008 (foire aux poulains),
- un poste d'Adjoint Technique de 1ère classe à temps complet suite à la réussite à l'examen professionnel d'un agent des Services techniques.

> Fixe les ratios d'avancement du grade Adjoint Technique de 1ère classe pour la Collectivité.

➜ URBANISME

Le Conseil Municipal *(à l'unanimité)*

> Décide d'exempter de la Taxe Locale d'Equipement (TLE) les logements locatifs réalisés par Côtes d'Armor Habitat dans le lotissement de Belle Noë, rue de l'orge.

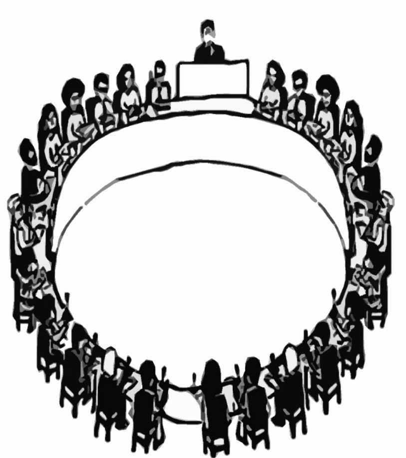
> Donne un avis favorable à l'opération d'aménagement foncier envisagé sur la commune de St-Carreuc.

> Autorise le Maire à signer un avenant avec le Cabinet Saga Cité, qui réalise actuellement une étude préalable à l'ouverture de la zone 8aus, rue des rochettes, concernant l'élargissement du périmètre de l'étude aux 2 zones Aur, afin qu'un scénario d'aménagement de l'ensemble de cette zone soit réalisé par le cabinet d'étude. Le coût de cette mission complémentaire est de 2 725 € HT.

➜ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le Conseil Municipal *(à l'unanimité)*

> Désigne Georges Le Chanu, Eric Cambrésy et Christophe Chandemerle, membres titulaires de la commission d'ouverture des plis relative à la délégation du service public d'eau potable de la commune de Plaintel, et Pierre Morin, Vincent Alleno et Daniel Allaire, membres suppléants. Le Maire est membre de droit.



URGENCES : APPELEZ LE SAMU AU 15
PHARMACIE DE GARDE AU 32 37

Directeur de la publication : Joseph LE VÉE, maire Rédaction
Coordination : Mairie de Plaintel : 02 96 32 52 52
Site : www.mairie-plaintel.fr - E-mail : mairie@mairie-plaintel.fr
Conception - Réalisation Communicolor Plédran 02 96 42 24 85
Dépôt légal : Janvier 1998 - Tirage : 1700 exemplaires

PRENEZ DATE



Remise de vos articles mairie
VENDREDI 10 OCTOBRE 2008

Etat civil

NAISSANCES

- Rose Dieulesaint, fille de Nicolas Dieulesaint et Stéphanie Maugan, domiciliés « 2 la hutte », née le 13 septembre à St-Brieuc.
- Erin Touboulic-Derrien, fille de Mathieu Touboulic et Frédérique Derrien, domiciliés « La Bouyère », née le 19 septembre à St-Brieuc.
- Alexis Lebas, fils de Michaël Lebas et Gwladys Gilles, domiciliés « 35 rue des Peupliers », né le 22 septembre à St-Brieuc.

MARIAGE

- Laurent Collet et Sabrina Hellard, le 20 septembre à Plaintel.

DECES

- Marie Grascoeur, 79 ans, domiciliée « Maison de retraite de Roquilieu », décédée 16 septembre à Rennes.

BONNES AFFAIRES

IMMOBILIER

☐ A louer petit F2. Libre. Loyer 275 €.
Tél : 02 96 32 14 07 (heure repas)

☐ A louer petite maison rénovée dans le bourg de St-Carreuc, 2 pièces (coin cuisine, séjour, salle de bain, chambre). Chauffage électrique au sol. Loyer 385 €. Libre au 01/10. **Tél : 02 96 32 02 79**

☐ A louer à la Ville Bresset 2 T3 à partir du 01/10. Loyer 400 €. **Tél : 06 70 44 14 63**

☐ A louer maison T3 avec dépendances, loyer 620 €, libre début novembre. **Tél : 06 12 61 82 86**

☐ A louer T3 duplex dans le centre de Plaintel.
Tél : 02 96 32 10 46

DIVERS

☐ Vends 2 cordes de bois. **Tél : 02 96 32 13 84**

☐ A vendre déshumidificateur. **Tél : 02 96 32 53 00**

☐ A vendre bois de chauffage cause surplus.
Tél : 02 96 32 13 12

☐ A vendre bois sec de 50 cm à prendre sur place (Plaintel). **Tél : 02 96 32 11 81**

☐ A vendre barriques 5/4 et demi-barriques.
Tél : 02 96 32 04 16 (heure repas)

☐ A vendre lit en 140 avec sommier électrique, à petit prix, très bon état.
Tél : 02 96 32 13 14 (heure repas)

☐ A vendre bois à couper et émonder et à prendre sur place. **Tél : 02 96 94 04 64**

VÉHICULES

☐ A vendre scooter Peugeot TKZ, mai 2007, 9 000 km, bon état, visible à Plaintel.
Tél : 02 96 32 10 79

☐ A vendre 4 x 4 Kia Sportage, diesel, boîte semi-automatique, 61 000 km, 15 000 € à débattre.
Tél : 02 96 64 16 20

EMPLOI

☐ Maman de 52 ans se propose de garder votre enfant pendant les vacances de la Toussaint et d'effectuer des travaux ménagers. Chèques Emploi Service. **Tél : 06 63 60 02 74**

☐ Cherche aide-ménagère pour 2 ou 3 heures de repassage par semaine, chèque emploi service.
Tél : 06 32 37 11 69

ANIMAUX

☐ Donne chien de petite taille de 3 mois.
Tél : 02 96 32 13 84

☐ A vendre 3 femelles furets putoisées nées en juillet 2008, très douces, 30 € pièce.
Tél : 06 18 46 62 10

☐ Donne chatons nés le 06/08/08.
Tél : 06 62 69 87 58